



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°81/2025

D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la commune de BENFELD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5

Vu la requête de KMZ Construction agissant pour le compte d'Orange, sollicitant l'autorisation d'occuper l'espace public au droit de l'immeuble 8 rue de Strasbourg à 67230 BENFELD dans le cadre de travaux de réparation d'une conduite sur trottoir **le mercredi 27 août 2025**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L. 2212-2,

ARRETE

Article 1er - Le bénéficiaire est autorisé à occuper le trottoir devant le 8 rue de Strasbourg à 67230 BENFELD **le mercredi 27 août 2025**.

Article 2 - La durée de l'occupation du domaine public ne pourra excéder ce délai et, à l'expiration de ce délai, la voie publique devra entièrement être débarrassée de tout dépôt.

Article 3 : Le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas dégrader la voie publique et préserver la tranquillité de chacun.

Article 4 - La signalisation est à la charge du pétitionnaire, sous couvert des services techniques de la ville de Benfeld.

Article 5 - Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Société KMZ Construction

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 18 août 2025
Le Maire,
Jacky WOLFARTH

